

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2015

PROCÈS-VERBAL

Séance du 18 novembre 2015

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre à dix-neuf heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix novembre deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOUE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE.

Étaient absents représentés :

Mme Zaiha NEDJAR
Mme Françoise ABDERIDE
Mme Karina KELLNER
M. Lamine SAÏDANE
M. Erol ERSAN
Mme Evelyne SEEGER
M. Madi BOINA BOINA
M. Laurent TUR

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Mme Favella HIMEUR
M. Olivier MATHIS
M. Nicolas STIENNE
Mme Najia AMZAL
M. Philippe LE NAOUR
M. Sean NKOLO MAYE
Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Monsieur Larbi LEBIB

Comme cela a été annoncé ce jour aux élus, **Monsieur le Maire** demande à ce que la séance se tienne à huis clos sur toute sa durée. Il donne lecture de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales qui précise les modalités du huis clos.

L'article prévoit que « sur la demande de trois membres ou du maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit commencer à siéger en audience publique et qu'au regard de la nécessité de maintenir l'ordre public et notamment la sécurité publique, il demande à ce que la séance du Conseil municipal se tienne à huis clos.

Il appartient alors au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de huis clos par un vote public.

Le public, les représentants de la presse ainsi que toute autre personne extérieure au Conseil municipal, à l'exception, le cas échéant, des auxiliaires du secrétaire de séance, doivent se retirer.

Monsieur le Maire précise que cette demande de huis clos est liée aux préconisations et aux dispositions mises en place pour assurer la sécurité des uns et des autres. Il rappelle que cette séance du Conseil municipal devait accueillir nos amis et élus de Genolhac et des Cévennes. Au regard, toutefois, des événements du 13 novembre, ces élus ont préféré annuler leur venue.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de tenir la séance à huis clos.

Par ailleurs, la séance devait se tenir à la Maison du Temps libre, mais il a été jugé préférable de l'organiser dans la salle du Conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite s'exprimer avant d'observer une minute de silence. La France est en deuil et comme cela a déjà été dit lundi à midi, l'heure est à la solidarité et au recueillement. Les actes barbares qui ont eu lieu à Paris et à Saint-Denis endeuillent toute la France et au-delà et suscitent une vague de solidarité internationale. L'équipe municipale manifeste son effroi devant l'horreur de ces actes criminels et présente une nouvelle fois toutes ses condoléances aux familles et aux proches des victimes. Très rapidement, la municipalité a pris et prend d'ailleurs, jusqu'à nouvel ordre, toutes les dispositions nécessaires et adaptées pour garantir la sécurité des Stanois et des équipements publics. Dans ce cadre, à la suite de la décision de la mise en place de l'état d'urgence décrété par le chef de l'Etat et dans le respect des directives préfectorales, une réunion importante s'est tenue à la préfecture et la municipalité a décidé les mesures suivantes :

- l'annulation de toutes les manifestations publiques jusqu'au dimanche 22 novembre inclus ;
- le renforcement du plan Vigipirate devant les établissements recevant du public (écoles, crèche municipale, etc.) ;
- le respect de l'interdiction des manifestations sur la voie publique jusqu'au 19 novembre midi avec possibilité de renouveler cette disposition ;
- l'annulation des sorties scolaires pour toute la période de l'état d'urgence.

Au nom de l'équipe municipale et des membres du Conseil municipal, **Monsieur le Maire** remercie les agents du service public communal qui ont très rapidement mis en œuvre les instructions demandées et ont garanti les mesures indispensables de sécurité. Depuis le vendredi 13 novembre, tous les services publics ont été très réactifs et efficaces face à une situation

exceptionnellement grave, notamment les hôpitaux publics, les pompiers, la police nationale et aussi les autres corps de l'Etat. Tous ces services publics extrêmement importants ont été d'une grande efficacité, ils ont également été très précieux pour garantir la sécurité, pour venir en aide, en soutien auprès de nos concitoyens. Monsieur le Maire explique que nous sommes face à un défi, celui de ne pas céder à la panique, à l'angoisse qui est très présente, de ne pas céder à la peur et à toute forme de stigmatisation devant cette violence meurtrière perpétrée par des terroristes. Il est essentiel que la peur ne domine pas face à la mobilisation citoyenne, face à la solidarité, face à la justice. Dans de telles périodes, il faut faire preuve de résistance face à l'inhumanité. Les forces obscures n'ont pas attendu pour se déchaîner, elles ne vont pas manquer malheureusement d'attiser les braises de la haine qu'ont répandus les auteurs de ces massacres.

Monsieur le Maire indique que, depuis vendredi, les membres de l'équipe municipale ont rencontré des Stanois qui sont choqués et très inquiets. Les Stanois ont cependant réaffirmé leur souhait d'être toujours plus unis et plus solidaires face à la barbarie. La Ville de Stains et les élus réitèrent leur attachement absolu au bien-vivre ensemble que nous cultivons au quotidien dans notre ville, aux valeurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité ». **Monsieur le Maire** adresse une pensée solidaire et fraternelle pour notre ami et collègue Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis, mais aussi Anne HIDALGO, Maire de Paris, qui ont été confrontés dès vendredi à ces terribles événements. À l'initiative du maire de Saint-Denis et en accord avec l'ensemble des maires de Plaine Commune, un rassemblement a été autorisé le 19 novembre à 18 heures, devant le Stade de France, devant le siège de Plaine Commune, avenue Jules Rimet. Anne HIDALGO sera présente à ce rassemblement et tous les membres du Conseil municipal sont invités à se rendre à cette rencontre. **Monsieur le Maire** propose d'observer une minute de silence.

Minute de silence.

Monsieur le Maire propose de reporter à une prochaine séance du conseil municipal les affaires concernant les vœux : 2 vœux étaient proposés, le vœu relatif à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et celui qui concernait la question de la baisse des dotations de l'Etat.

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉSIGNE Monsieur Larbi LEBIB, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR

par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015.

Affaire n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2015.

Affaire n° 4 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la délibération.

Affaire n° 5 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUADIA-AMMI annonce que la mise à jour du tableau des effectifs concerne trois postes :

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de première classe et la création d'un poste adjoint d'animation de deuxième classe ;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe et la création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe ;
- la pérennisation d'un poste de vacataire avec la création d'un poste d'animateur.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Animateur	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6 - Taux de promotion applicable aux avancements de grades

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique qu'il s'agit de promouvoir à 100% de l'effectif des fonctionnaires qui peuvent bénéficier d'un avancement de grade et qui remplissent les conditions exigées. Un autre choix aurait pu être fait, à savoir inscrire à la promotion qu'un certain nombre d'agents, mais il est proposé de nommer systématiquement les agents concernés par un avancement sur des postes qui correspondent à leur évolution de carrière.

Francis MORIN souhaiterait que le rapport soit rédigé dans des termes moins techniques afin d'être plus compréhensible par la population.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens puisque les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont rendus publics.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉCIDE que le taux de promotion pour bénéficier d'un avancement de grade est fixé, pour l'ensemble des fonctionnaires municipaux de catégorie C, B et A, à 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires et les critères locaux.

DIT que les critères locaux sont fixés dans un rapport validé par le comité technique portant sur :

- la valeur professionnelle de l'agent ;
- les acquis de l'expérience professionnelle ;
- la prise en compte de l'examen professionnel lorsqu'il est organisé.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au

budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7 - Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections régionales 2015

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que ce rapport comme celui de février dernier présente des forfaits qui indemnisent les agents qui travaillent le jour des élections. Elle précise que ces montants correspondent à une reconduction des montants votés en février 2015 pour les élections départementales.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

VALIDE la fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections

DÉCIDE qu'à l'occasion des élections, il sera fait appel exceptionnellement à des agents titulaires ou non titulaires. Concernant les agents non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il leur sera alloué une indemnité complémentaire.

FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire de la journée de la façon suivante :

- Forfait indemnisant le travail du responsable administratif d'un bureau de vote : 250 euros.
- Forfait indemnisant le travail de l'agent administratif d'un bureau de vote : 180 euros.
- Forfait indemnisant le travail :
 - du responsable du service Élection : 350 euros.
 - du responsable informatique : 250 euros.
 - du technicien informatique : 180 euros.
 - des membres du CODIR : 350 euros.
 - Des gardiens(nes) d'école et de la mairie : 120 euros

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 8 – Recensement de la population 2016 – Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur la rémunération des agents chargés du recensement entre le 21 janvier et le 20 février 2016. Elle précise qu'il s'agit d'agents communaux et que les montants présentés sont une reconduction des montants votés pour la campagne de recensement 2013.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel

LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

FIXE les montants unitaires nets de rémunération des agents recenseurs chargés du recensement de la population 2016 comme suit :

• tournée de reconnaissance	32,50 €
• feuille de logement	2,50 €
• dossier adresse collective	1,10 €
• feuille de logement non enquêtée	0,70 €
• bulletin individuel	1,30 €
• forfait formation	25,00 €
• mission du coordonnateur communal	1 100,00 €

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 9 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, précise que dans le cadre du budget 2015, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur une décision modificative. Dans le cadre de négociations menées avec le Conseil départemental sur la clôture de la ZAC de la Cerisaie, la commune doit contracter un emprunt de 3 M€ à cet effet. Cet emprunt sera adossé dans la négociation avec la Société de Financement Local (SFIL) qui sera l'objet du prochain rapport au Conseil municipal. Cette décision modificative est équilibrée dans la section d'investissement à 3M €.

Marie-Claude GOUREAU déplore ne pas comprendre ce qui a été présenté et demande des précisions sur cette affaire.

Olivier MATHIS répond que, pour clôturer la ZAC de la Cerisaie, la Ville doit s'acquitter de 3 M€ auprès du Conseil départemental afin d'acquérir les terrains. Une négociation a été ouverte avec le Conseil départemental pour éviter une telle dépense, mais la Ville doit inscrire cette somme dans le budget au cas où la négociation n'aboutirait pas.

Monsieur le Maire précise que la Ville est obligée d'inscrire cette somme dans son budget si les négociations n'aboutissent pas avec le Conseil départemental. Des négociations sont en cours depuis plusieurs mois et plusieurs rencontres ont eu lieu entre Stéphane TROUSSEL, président du Conseil départemental, Olivier MATHIS en tant qu' élu aux Finances et lui-même.

Monsieur le Maire souhaite qu'il soit possible de trouver une solution favorable pour éviter de payer cette somme en totalité ou en partie. Ce sujet a été abordé en Conseil municipal.

Il aurait pu être décidé de rembourser le Conseil départemental, mais au regard des budgets communaux et de la détermination de l'équipe municipale de faire aboutir les négociations, c'est la solution présentée en séance qui a été retenue. **Monsieur le Maire** rappelle que la ZAC de la Cerisaie fonctionne très bien et qu'elle est occupée à 99 %, il constate qu'il ne reste pratiquement plus de parcelles disponibles. La ZAC est occupée principalement par des micro-entreprises, les plus grandes sont les entreprises de Pari Gourmet, Euro Fromage et Mercedes.

Il y a également beaucoup de petites entreprises sous forme de pépinières, **Monsieur le Maire** précise, que c'est aussi un élément positif pour cette ZAC.

Jean-Claude DE SOUZA s'enquiert du taux de cet emprunt.

Monsieur le Maire répond qu'Olivier MATHIS communiquera cette information en présentant le point suivant.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassam IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉCIDE de voter la décision modificative n° 2 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements</i>	3 000 000,00
Total des Dépenses d'investissement	3 000 000,00
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées</i>	3 000 000,00
Total des Recettes d'investissement	3 000 000,00

Affaire n° 10a – Transaction avec la Société de Financement Local (SFIL), la Caisse française de Financement Local et Dexia Crédit Local

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire indique que la proposition de la transaction avec la Société de Financement Local, complétée des derniers éléments a été remise sur table.

Olivier MATHIS rappelle que la Ville de Stains, comme 3 500 collectivités locales et établissements publics encouragés par l'État à l'époque, a contracté des prêts dans le cadre d'emprunts structurés, dits « emprunts toxiques », pour financer ses activités. La commune de Stains a contracté quatre emprunts : pour les deux principaux emprunts, l'un est adossé sur le franc suisse et l'autre sur le cours de la Bourse. Or, le franc suisse a été rendu flottant en février dernier. Pour l'anecdote sur l'emprunt qui nous concerne, on peut estimer que nous avons pris 4 M€ d'intérêts supplémentaires en une nuit rien qu'avec le flottement du franc suisse qui en diminuant de 10% a augmenté notre taux d'intérêt de 10%. Il est passé de 16% ce qui est déjà très important, à 28 %, entraînant de ce fait un dû s'élevant à 14 M€ d'intérêt sur l'emprunt principal. L'État a pris la mesure de la difficulté pour les collectivités et les établissements publics de pouvoir continuer sur ce chemin, ô combien dangereux. Si le franc suisse devait à nouveau être dévalué de 10%, notre taux d'emprunt atteindrait 39 %, ce qui n'est pas supportable pour notre Ville qui ne peut pas continuer à courir ce risque.

L'Etat considère aussi que les villes et les établissements publics ne peuvent pas continuer à courir de risque. Bien évidemment, la Ville avait déposé un recours contentieux contre la banque Dexia pour obtenir gain de cause, y compris pour manque de conseils. A ce jour, aucune

collectivité locale n'a gagné de recours sur ce fondement. Il est donc important de pouvoir recourir au fonds de soutien, d'autant plus que l'État ne laisse que trois mois aux collectivités pour répondre à cette aide. La notification d'attribution à la ville est arrivée courant octobre 2015.

Il est proposé de passer d'une part une convention avec l'État pour le versement de l'aide du Fonds de soutien et d'autre part le protocole transactionnel avec la SFIL, cette dernière ayant pris la suite de la banque Dexia, spécialisée dans ce genre d'emprunts.

Olivier MATHIS précise que le Conseil municipal est ainsi appelé à décider de recourir à ce fonds de soutien. En recourant au fonds de soutien, les intérêts que la ville doit payer chaque année passent de 600 000 € à 300 000 €, ce qui détend nos finances serrées ainsi que la pression sur la dette. La commune de Stains doit emprunter une somme importante puisque le Conseil municipal a voté une décision modificative de 3 millions d'euros, et qu'il sera adossé à ce fonds de soutien, un emprunt qui va permettre à la commune de fonctionner régulièrement pour les premiers mois de cette année. M. MATHIS rappelle qu'il s'agit d'un Fonds de soutien de l'Etat auquel peut prétendre la ville, que ce n'est pas facile, mais qui permettra à la commune d'améliorer la situation.

Monsieur le Maire ajoute que la SFIL est une banque publique et que la négociation repose sur le renoncement aux contentieux. La décision que souhaite prendre la Ville est responsable, décision qui évite de mettre la commune dans une situation extrêmement délicate. Pour aller jusqu'au bout de cette démarche de contentieux, pour ne pas être seul, isolé, cela nécessite qu'un nombre important de collectivités s'engage dans cette procédure, ce qui n'est pas le cas, chacune des collectivités a entamé des négociations avec la SFIL. Bien évidemment, nous sommes ici quelques-uns à penser que s'il y avait une démarche collective de la part des collectivités pour aller jusqu'au bout de ces contentieux, certainement que les choses auraient pu aboutir, ce qui n'est pas le cas. Énormément de collectivités sont frappées, toute tendance politique confondue. La ville doit respecter les délais, dans quel cas, elle ne pourrait pas engager ses négociations avec la SFIL.

A la demande de Jean-Claude DE SOUZA, Olivier MATHIS précise que l'emprunt se fera sur un taux fixe, taux qui sera notifié au moment précis de la signature avec les fluctuations du taux précis du jour et conforme aux taux du marché. L'emprunt de 3 M€ sera adossé au Fonds de soutien. Pendant la durée du recours contentieux tout ce que la Ville devait payer à Dexia était consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations ; ces 4 M€ seront également adossés au fonds de soutien.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision permet à la Ville de se projeter en matière de fonctionnement et d'investissement. En choisissant de partir dans le contentieux, la Ville prenait le risque important de ne pas obtenir gain de cause et de causer un arrêt brutal sur l'investissement nécessaire pour notre ville et surtout pour les Stanois. Il précise qu'entamer une négociation avec la SFIL n'interdit pas la Ville de condamner ces agissements qui ont existé et qui existe toujours fait par des banques comme Dexia qui ont trompé et très mal conseillé de nombreux élus, de nombreux Maires. La grande majorité des maires qui ont contracté ces emprunts structurés l'ont fait pour l'intérêt général et pour investir dans leur ville pour des équipements publics, etc... Toute tendance confondue. Il ne l'ont pas fait de manière complètement aveugle et irresponsable. Il est nécessaire de transformer le système financier et bancaire pour que les collectivités locales puissent investir sereinement avec des fonds sérieux et non pas douteux pour l'intérêt des habitants au travers des équipements publics.

Sean NKOLO-MAYE s'exprime au nom de son groupe et estime que ce fonds de soutien est très important et est une bonne nouvelle pour la Ville, d'une part au regard des intérêts moindres qu'il pratique, d'autre part, parce que d'autres villes ont été victimes de ces prêts toxiques. Il demande si, en recourant à l'aide de ce fonds de soutien, la Ville sera définitivement débarrassée de ses prêts toxiques.

Olivier MATHIS répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil municipal sera informé des négociations menées avec la SFIL. Il s'agit en effet pour la Ville de se débarrasser de ses emprunts toxiques. Les prêts que la Ville contractera ne seront plus sur des taux variables, mais sur des taux fixes, et ils ne seront plus indexés sur le franc suisse.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE la transaction ci-annexée avec la Société de Financement local (SFIL), la Caisse française de Financement local et Dexia Crédit Local portant notamment sur les contrats éligibles au Fonds de soutien.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite transaction ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n° 10 b – Convention avec l'État pour le versement de l'aide du Fonds de soutien

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut également approuver une convention avec l'Etat afin que celui-ci se porte garant de la validité de ce fonds de soutien.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE la convention avec le représentant de l'État prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risques et définissant les modalités de versement des aides proposées ainsi que les modalités de suspension et de restitution de l'aide en cas de non-respect des conditions d'octroi.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 – Approbation d'un contrat d'ouverture de ligne interactive de trésorerie avec la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que la ligne interactive de trésorerie avec la Caisse d'épargne d'Île-de-France permet de répondre aux besoins de paiement de la Ville sur les derniers mois de l'année 2015 et les premiers mois de l'année 2016. Cette ligne permet de tirer de l'argent pour les paiements immédiats : c'est une ligne de trésorerie de 3 M€ avec un taux d'intérêt de 1,10 % qui évitera d'avoir recours à des emprunts peut-être plus lourds.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le contrat d'ouverture de ligne interactive de trésorerie à passer avec la Caisse d'Épargne d'Île-de-France en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant maximum de 3 000 000,00 (trois millions) d'euros dans les conditions ci-après :

- Montant : 3 000 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.10 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission de non-utilisation : 0.15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts
- Frais de dossier : 1 500 euros,
- Commission d'engagement : sans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, ainsi que tous actes y afférents.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution dudit contrat et, notamment, aux tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive.

Affaire n° 12 – Programmation de la Dotation Politique de la Ville (DPV) - Dotation Développement Urbain (DDU) 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, dans le cadre de la programmation de la Dotation Politique de la Ville (DPV) - Dotation Développement Urbain (DDU) 2015, la Ville avait présenté trois projets de programmation : des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Léo-Lagrange, des travaux de numérisation dans diverses écoles et des actions pour lutter contre les dégradations de l'espace public. Le premier projet a été retenu avec un financement de 2 045 822 € pour les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Léo Lagrange, lesquels ont débuté récemment. Pour être mis en œuvre, le programme définitivement retenu par l'Etat doit être soumis pour approbation au Conseil municipal.

Marie-Claude GOUREAU indique qu'à la suite des événements du 13 novembre, le porte-parole de l'Élysée a annoncé ce jour que la police municipale pouvait être armée et que les maires, s'ils le souhaitent, pouvaient demander des armes. Quelle est la réaction de la municipalité ? Au regard de la situation, Marie-Claude GOUREAU estime que laisser la police municipale désarmée constitue un risque majeur.

Francis MORIN répond que le président de la République a fait une déclaration sur ce sujet et a annoncé une aide de l'État à destination des mairies qui souhaiteraient armer leur police municipale. Cela relève de la prérogative des maires. Une rencontre est prévue entre la police municipale et le Maire en fin de semaine pour évoquer la question, mais il faut bien réfléchir à l'efficacité de l'armement qui n'est pas nécessairement la réponse la plus adaptée. Il convient de faire en sorte que les agents de la police municipale ne se trouvent pas exposés dans des situations dangereuses, mais il faut peser les conséquences d'une décision d'armement et ne pas céder à une psychose générale. La réflexion n'est pas fermée devant l'évolution des événements et des situations.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés avec **31 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Évelyne SEEGER par mandat, M. Sean NKOLO MAYE), **2 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat), **4 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le programme de l'opération « travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Léo Lagrange » établi dans le cadre de l'appel à projet relatif à la Dotation Politique de la Ville – Dotation de Développement Urbain de l'exercice 2015 tel que retracé dans le tableau annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la ou les convention(s) à intervenir avec Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au nom de l'État, ainsi que tout autre acte concernant cette opération et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et recettes relatives à ce programme d'opération ont déjà été prévues sur l'exercice en cours lors du vote du budget primitif, et seront ajustées lors du vote de la prochaine décision modificative.

Affaire n° 13 : Marché public relatif à la vérification, la maintenance et l'entretien du système d'alarme incendie et du désenfumage des bâtiments communaux de la ville de Stains
Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique qu'il est question d'un marché public relatif à la vérification, la maintenance et l'entretien des systèmes d'alarme incendie et de désenfumage des bâtiments communaux. L'appel d'offres a été publié le 29 août 2015. Deux sociétés ont présenté leur dossier et la Commission d'appel d'offres, réunie le 12 novembre, a retenu la société MSI.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public relatif à la vérification, la maintenance et l'entretien du système d'alarme incendie et du désenfumage des bâtiments communaux de la ville de Stains, attribué à la société MSI, sise 25 avenue des bonshommes - 95 290 L'Isle-Adam, pour un montant forfaitaire annuel de 46 220,13 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 - Délibération rectificative relative au marché public relatif à l'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains – Lot n° 2 : travaux de maintenance et grosses réparations des équipements de chauffage, ventilation et climatisation

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS annonce que cette question a été présentée lors d'une précédente séance du Conseil municipal. Ce marché avait été présenté comme étant attribué à un seul prestataire alors que le lot 2 dudit marché était multi-attributaires : il convient donc de délibérer de nouveau.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n° 2 du marché public relatif à l'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains (travaux de maintenance et grosses réparations des équipements de chauffage, ventilation et climatisation), attribué à la société BRUNIER, sise 34 rue Maurice de Broglie – 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS, à la société HECQ, sise 13 avenue VERCINGÉTORIX – 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS et à la société FORET ENTREPRISE, 18 rue Galilée – 93 108 MONTREUIL, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT (deux cent mille euros hors taxes) et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15 – Participation de la commune au fonctionnement de l'école Sainte-Marie à Stains pour l'année 2015

Rapporteur : M. Michel LE THOMAS

Michel LE THOMAS annonce qu'il est question de la dotation réglementaire attribuée à l'école Sainte-Marie qui est en contrat d'association avec l'État. Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public ». La ville de Stains participe donc au fonctionnement de l'école Sainte-Marie pour les enfants stanois inscrits en classe élémentaire. En 2014, la participation réglementaire de la Ville s'élève à 600 € par élève, nonobstant tout ce que la municipalité met à disposition de l'école Sainte-Marie, comme des cars ou la participation à des spectacles.

Julien MUGERIN souligne que la somme par enfant était de 309,35 € en 2013 : il s'enquiert des raisons de l'augmentation en 2014.

Michel LE THOMAS répond qu'au regard des mandats précédents, il convenait de rectifier l'erreur sur la dotation, signalée par l'école Sainte-Marie, afin d'être en conformité avec la législation.

Monsieur le Maire ajoute qu'une loi ultérieure a demandé une participation plus importante de la part des collectivités. C'est à partir de cette loi que la ville a dû réajuster comme beaucoup de collectivités.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉCIDE que la participation de la commune de Stains, pour l'année 2015, sera de 600,00 euros (six cents euros) par élève, pour les enfants domiciliés à Stains et inscrits dans les classes élémentaires de l'école privée Sainte-Marie à Stains.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 – Remboursement aux associations des frais de restauration en faveur du personnel communal et des artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » 2015

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE précise que lors de ce grand évènement populaire la restauration des agents communaux, des partenaires et des artistes a été confiée aux associations locales.

C'est une prise en charge effectuée par les associations qui permet des échanges entre les personnels communaux, les membres des associations locales et la population stanoise. En outre, cela favorise la découverte de la gastronomie internationale et garantit une source de revenus aux associations participantes. Il est proposé que la Ville rembourse les frais de restauration des personnels communaux et des artistes dans le cadre de l'évènement « Stains en Fête ».

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

- **APPROUVE** le remboursement par la commune des frais de restauration du personnel communal et des artistes dans le cadre de l'évènement « Stains en Fête » aux associations suivantes : Action Créole, Amicale CNL du Moulin Neuf, le Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir, Dança E Cantares do Minho, Guemé, Association les Amis du Journal de Justice (AAJJ), Les Amis Sincères, Love Sensation, Relèv Afrik « N », Silambu, sur présentation d'un relevé de repas qu'elles établiront à cet effet, à hauteur de 8,50 euros TTC par repas.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaire n° 17a - Modalités d'attribution des subventions versées aux associations - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE indique que les critères d'attribution de subvention n'ont pas changé : les associations doivent avoir un impact sur la population locale, rayonner sur la Ville et avoir signé la charte de partenariat entre la Ville et les associations locales. Mme Angèle DIONE rappelle qu'un total de 80 000 € est consacré aux associations, dont 70 000 € pour les subventions de fonctionnement, 5 000 € pour les subventions sur projet et 5 000 € pour les subventions exceptionnelles. La Ville a également apporté des aides en nature, ce qui porte à près de 112 000 € l'aide de Stains aux associations locales. Le 28 mai 2015, le Conseil municipal a validé le premier train de subventions à hauteur de 33 300 € sur une enveloppe totale de 75 000 €. Il a aussi validé une subvention exceptionnelle dans le cadre des tremblements de terre au Népal. Le reliquat sur le deuxième train est de 37 700 € pour les subventions de fonctionnement, 4 000 € pour les subventions sur projet et 3 000 € pour les subventions exceptionnelles. 34 associations ont déposé un dossier de demande de subvention. Pour l'heure, les arbitrages se montent à 37 100 €, dont 36 600 € pour le fonctionnement et 500 € sur les projets. La liste des associations concernées est annexée à la délibération.

En l'absence de questions, Angèle DIONE souhaite apporter des précisions sur les engagements de la Ville de Stains par rapport au mouvement associatif. Elle donne lecture d'une déclaration.

« Les associations à Stains occupent une place essentielle dans la vie collective. Elles sont au cœur de la société civile. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales et des nouvelles lois de finances, les associations se posent la question de leur devenir, de leurs compétences et de leur pouvoir d'agir face à la transformation de l'action territoriale. Elles se posent la question sur l'intérêt général et territorial qui se voit fractionner par différentes enveloppes, un millefeuille d'interlocuteurs et de démarches pour accéder au financement de l'État.

La municipalité a fait le choix de garder et de maintenir le budget de financement associatif malgré l'impact des baisses de dotations de l'État dans le budget communal. C'est un choix politique considérable pour faire face aux besoins de nos populations. À Stains, nous n'avons pas attendu la nouvelle circulaire de Manuel VALLS sur les associations pour apporter un vrai accompagnement au tissu associatif stanois. Nous accordons tous les ans 70 000 € de subventions de fonctionnement, 5 000 € de subventions sur projet et 5 000 € de subventions exceptionnelles, par exemple, cette année, pour les communes touchées par les inondations dans le sud de la France, comme à Nice et à Cannes. Nous apportons avec dynamisme un accompagnement via le service de la vie citoyenne à la maison dédiée aux associations.

Les associations stanoises et le conseil local de la vie associative, accompagnés par la municipalité, attirent votre attention, notre attention et l'attention de tous les citoyens, à travers la pétition adressée aux pouvoirs publics, concernant l'impact de la baisse des dotations de l'État, en particulier sur les petites et les nouvelles associations. Ces baisses de dotation ont un effet lourd de conséquences sur leur fonctionnement et leur investissement. Cela touche leurs locaux, les projets qu'elles veulent mettre en place et les emplois. Elles sont toujours dans l'inquiétude parce que leurs projets ne peuvent pas être maintenus dans la durée à cause des appels d'offres annuels. Les grandes associations sont très inquiètes de la remise en cause d'un certain nombre d'emplois aidés qui contribuent fortement à leur fonctionnement.

Je vous rappelle que les associations stanoises, représentées par le CLVA, demandent aux pouvoirs publics de maintenir les moyens alloués aux associations à l'exemple de ce que nous faisons dans la Ville, de protéger les services rendus à la population, de pérenniser les financements alloués aux actions qu'elles mènent et de favoriser l'intérêt général et la pluralité du tissu associatif. Nous, à Stains, nous considérons que les associations sont une priorité, car

elles rendent des services indispensables à la population. Les associations ne sont pas un coût pour la Ville : c'est une richesse pour tous les habitants. Nous avons décidé de les aider pleinement, contrairement à ce que nous pouvons voir autour de nous, en particulier dans des villes de droite comme au Blanc-Mesnil ou à Saint-Ouen ».

Avant de faire procéder au vote, **Monsieur le Maire** rappelle que les élus qui siègent dans des associations concernées par les subventions ne peuvent pas prendre part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2015 conformément à la liste ci-annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°17 b – Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « A.C.S.S.A.L. (Association de Cité et Amicale des locataires et Habitants de la Cité Salvador Allende) » - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Kassem IDIR), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE à l'association « A.C.S.S.A.L. (Association de Cité et amicale des locataires et Habitants de la Cité Salvador Allende) » une subvention de 500,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°17c – Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **2 non-participations au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 18 – Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2016-2021

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN rappelle que le PLH actuel prend fin en 2015. Il s'agit d'un PLH établi dans le cadre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Au 1^{er} janvier 2016, Plaine Commune disparaîtra en tant qu'EPCI et deviendra un établissement public territorial (EPT). Il a donc été proposé que le PLH dure une année supplémentaire, ainsi que l'autorise la loi, et d'attendre de connaître les compétences attribuées aux EPT sur le PLH par le Grand Paris. Le PLH communautaire a été établi par les neuf villes de Plaine Commune et présenté devant le Conseil communautaire du 13 octobre 2015.

Elle donne lecture de la délibération proposée au vote :

Considérant que les neuf communes de la communauté d'agglomération sont appelées à donner un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté.

Considérant la méthode d'élaboration concertée du Programme Local de l'Habitat communautaire associant l'ensemble des acteurs de l'habitat avec des groupes de travail thématiques, des comités de pilotage à chaque étape d'élaboration de ce document, des réunions de travail avec les maires et un séminaire des élus communautaires et communaux concernés le 15 avril 2015 pour la définition des grandes orientations stratégiques.

Considérant que les objectifs ambitieux de production de logements affichés dans le Programme Local de l'Habitat s'accompagnent de la réaffirmation des conditions suivantes vis-à-vis de l'Etat :

- réalisation des infrastructures de transport dans le respect du calendrier prévisionnel annoncé,
- mise à disposition du foncier public à des conditions favorables permettant le développement de projets de logements à coûts maîtrisés,
- soutien financier significatif pour la réalisation des équipements publics liés à la production de logements au regard de l'effort porté par les communes du territoire,

- financement du logement social à hauteur des objectifs indiqués.

Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN indique que le conseil municipal est appelé à émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local sous réserve de la capacité financière de la ville à réaliser les équipements publics adaptés aux besoins de la population, eu égard aux objectifs fixés à la commune de Stains, en terme de construction de logements sur la période 2016/2021.

Tout en déplorant :

- l'absence de planification de réalisation d'un transport lourd sur la commune de Stains,
- le montant de l'aide financière, versée par l'Etat, aux « maires bâtisseurs » de 2 100 euros par logement construit au-delà du seuil de 1% des logements existants, en zone tendue, insuffisant pour soutenir efficacement les besoins d'investissement de la commune, qui devra faire face à l'arrivée de nouvelles populations, induite par la construction de logements,
- une politique nationale insuffisante pour remédier au manque de logements des jeunes,
- une politique nationale insuffisante pour remédier aux capacités d'accueil insuffisantes des femmes victimes de violences,
- la diminution des aides à la pierre versées par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances 2016,
- la réforme annoncée par le gouvernement des allocations logement.

Julien MUGERIN annonce que le groupe Stains pour tous n'est pas enthousiaste devant l'avis que souhaite adopter le Conseil municipal. Le projet ne semble pas suffisamment ambitieux bien que certains éléments soient positifs. C'est compréhensible puisque l'avis a été rédigé par Plaine Commune qui rassemble des municipalités de différents horizons politiques. Il y a des éléments favorables, d'autres sont défavorables. L'objectif de construction de 40 % de logements sociaux est intéressant, mais ramené à l'échelle de la communauté d'agglomération, il convient de s'interroger sur la répartition de ces logements. Stains flirte déjà avec 70% de logement sociaux. Il ne faut pas regrouper les populations pauvres au même endroit, mais répartir l'effort social. Le PLH parle de mixité sociale et c'est un point positif, mais il évoque aussi l'application de la loi ALUR : le groupe Stains pour tous estime que l'encadrement des loyers enlève la confiance des investisseurs. La lutte contre l'habitat indigne est une bonne chose. Toutefois, Julien MUGERIN annonce que le groupe Stains pour tous ne votera pas contre cet avis, cela sera difficile de voter « pour », mais qu'il s'abstiendra sur cette question.

Francis MORIN indique que, lors du Conseil d'agglomération, il a largement été dit que le logement social doit rester un logement large et ne doit pas être un logement pour les pauvres. À Stains, le logement social n'est pas conçu ni considéré comme un ghetto. Actuellement, le logement social est la seule voie d'entrée pour les jeunes qui cherchent un toit et pour leur éviter de recourir aux marchands de sommeil. S'agissant de la loi ALUR, il faut constater que le prix des loyers moyens a enfin baissé à Paris, en préservant les propriétaires.

Angèle DIONE déplore que le plan d'hébergement de l'État n'aide pas toutes les familles en difficultés et qu'elles ont du mal à être hébergées. Elle annonce qu'elle votera favorablement, mais elle demande la mise en œuvre d'un travail approfondi sur le plan d'hébergement d'urgence en allant chercher les crédits de l'État.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN précise que le logement social prend différentes formes : le PLAI, le PLUS, le PLS, En outre, elle préfère parler d'habitat à loyer modéré et elle indique qu'il peut s'agir d'un choix de vie que de vivre en HLM pour participer à une mixité sociale, rencontrer différentes populations et ne pas s'enfermer dans une autre sorte de ghetto. Elle rappelle que plus de 90 % de la population de Stains répond aux critères permettant d'habiter dans du logement social, mais que la Ville ne propose que 72 % de logements sociaux, ce qui suppose qu'un certain nombre de personnes n'ont pas accès au logement.

Julien MUGERIN souligne que la métropole du Grand Paris suscite des inquiétudes dans l'esprit des collectivités, notamment sur des questions comme le logement d'urgence où la situation est très préoccupante.

Monsieur le Maire a pris note que l'opposition s'abstiendrait sur le vote, mais il déplore qu'elle prenne une telle décision alors qu'elle n'a pas pris part aux débats menés au sein du Conseil communautaire. Il est toutefois facile de comprendre que l'opposition s'inquiète de voir appliquer la loi SRU à l'encontre des maires qui y contreviennent, une grande partie appartenant à la même famille politique que l'opposition. Ces maires préfèrent s'acquitter d'amendes au lieu d'appliquer la loi et **Monsieur le Maire** souhaite que la loi sanctionne plus fermement ces maires. S'agissant de la loi ALUR, il est plus que souhaitable que l'encadrement des loyers à Paris soit étendu à l'Île-de-France. L'opposition est frileuse devant cette possibilité. Considérer que le logement social est le logement des pauvres est une marque de mépris à l'encontre de nombreux élus stanois qui vivent en logement social, mais surtout à l'encontre de citoyens Stanois.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, M. Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

EMET un avis favorable sur le projet de Programme local de l'Habitat 2016-2021, arrêté par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune en date du 13 octobre 2015, sous réserve :

- de la capacité financière de la ville à réaliser les équipements publics adaptés aux besoins de la population, eu égard aux objectifs fixés à la commune de Stains, en terme de construction de logements sur la période 2016/2021.

TOUT EN DÉPLORANT :

- l'absence de planification de réalisation d'un transport lourd sur la commune de Stains, dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), à l'horizon 2030,
- le montant de l'aide financière, versée par l'État, aux « maires bâtisseurs » de 2 100 euros par logement construit au-delà du seuil de 1 % des logements existants, en zone tendue, insuffisant pour soutenir efficacement les besoins d'investissement de la commune, qui devra faire face à l'arrivée de nouvelles populations, induites par la construction de logements,

- une politique nationale insuffisante pour remédier au manque de logements des jeunes,
- une politique nationale insuffisante pour remédier aux capacités d'accueil insuffisantes des femmes victimes de violences,
- la diminution des aides à la pierre versées par l'État dans le cadre de la Loi de Finances 2016,
- la réforme annoncée par le gouvernement des allocations logement.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt heures et trente minutes.**

Le secrétaire
Larbi LEBIB



Le Maire,
Azzédine TAÏBI

